

Le Centre de Radiothérapie vous accueille

CONTACT

Secrétariat des docteurs :

- . Dr Benhaddou
- . Dr Lefèvre
- . Dr Salemkeur

05.45.24.26.06

Secrétariat des docteurs :

- . Dr Atallah
- . Dr Desrousseaux

05.45.24.25.43



Site internet : <http://angouleme.radiotherapie.fr>



Centre de Radiothérapie Angoulême Charente – CERAC

CeRAC IV ACL-PRO 13-V10, Livret d'accueil de radiothérapie

Du fait de votre maladie, vous allez être traité(e) pendant plusieurs semaines dans le centre de radiothérapie d'Angoulême.

Ce document vous aidera à comprendre et à suivre le déroulement de votre traitement.

Il ne s'agit là que d'une brochure qui ne remplace en aucun cas le dialogue avec l'équipe soignante qui va assurer votre prise en charge.



Qu'est-ce que la radiothérapie ?

Il s'agit d'un traitement visant à détruire les cellules cancéreuses par des rayons de très hautes énergies tout en limitant au maximum le risque encouru par les cellules saines.

La radiothérapie est un traitement local : elle n'atteint les cellules malades que dans une zone très spécifique (localisée) de l'organisme. C'est la différence avec des traitements médicaux comme la chimiothérapie ou l'hormonothérapie qui sont des traitements généraux qui atteignent donc toutes les parties du corps.



Des informations sur la radiothérapie

- **La radiothérapie est un traitement indolore**
- **Les rayons sont invisibles.**
- **L'irradiation externe ne rend pas radioactif.**

Il n'est pas nécessaire d'éviter d'être en contact avec d'autres personnes. Le fait même de serrer quelqu'un dans ses bras, de l'embrasser ou d'avoir des relations sexuelles ne représente pas un danger d'irradiation.

- **Pendant le traitement, il est nécessaire de se reposer et d'avoir une nourriture équilibrée.**

Cependant, selon votre affection, il est tout à fait possible et bénéfique de conserver une activité physique, ou professionnelle. D'avoir une nourriture équilibrée (respecter le régime si on vous l'a demandé) ainsi qu'une peau propre et sèche.

- **Les effets secondaires pouvant apparaître en cours de radiothérapie sont en principe passagers et varient selon la partie du corps qui subit le traitement.**

Ils sont localisés à l'endroit traité. Votre médecin vous informera des effets secondaires que vous pouvez ressentir et vous donnera des conseils pour les surmonter. Beaucoup de patients ne ressentent cependant aucun de ces effets.

- **Les séances de radiothérapie sont quotidiennes** (pas de séance les week-ends et jours fériés).

Les rendez-vous sont remis tous les vendredis pour la semaine suivante.

Les horaires sont fixés en regard des contraintes techniques de chaque traitement, il ne sera donc pas possible de modifier les horaires hormis pour les raisons prioritaires.

Les patients sont encouragés à nous alerter le plus précocement possible de leurs indisponibilités.



Votre parcours au sein du centre de radiothérapie



1. La Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)

La prise en charge de chaque cancer relève de plusieurs spécialités médicales. La situation de chaque patient est donc discutée au cours d'une réunion appelée réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

Les RCP ont lieu de manière hebdomadaire et thématiques par spécialité (Urologie, Gynécologie, Pneumologie...). Sont présents à ces réunions des médecins oncologues, des médecins spécialistes selon la thématique et des médecins anatomopathologistes, radiologues, médecins nucléaires...

Les RCP permettent de discuter de la proposition de prise en charge du cancer pour chaque patient à partir de référentiels validés nationalement. La RCP présente l'avantage d'une discussion entre plusieurs médecins spécialistes pour proposer la meilleure stratégie thérapeutique au patient.

2. Première consultation médicale avec le médecin radiothérapeute oncologue (Consultation d'annonce):

La proposition de traitement établie en réunion de concertation pluridisciplinaire est discutée avec le patient lors d'une consultation spécifique, appelée consultation d'annonce. Lors de cette consultation, le médecin chargé du patient lui explique les caractéristiques de sa maladie, les traitements proposés, les bénéfices attendus et les effets secondaires possibles.

Cette consultation est importante. Il peut être utile que le patient se fasse accompagner par l'un de ses proches. Il est important que le patient prenne le temps de poser toutes les questions qu'il se pose et qu'il s'assure qu'il a bien compris.

Après avoir donné son accord sur la proposition de traitements, celle-ci se concrétise sous la forme d'un document appelé programme personnalisé de soins (PPS). Il comporte les dates des différents traitements, leurs durées, ainsi que les coordonnées des différents membres de l'équipe soignante. Il peut évoluer au fur et à mesure de la prise en charge en fonction de l'état de santé du patient.



Dr Mokrane Benhaddou
Oncologue radiothérapeute du Centre
Hospitalier d'Angoulême



Dr Philippe Lefèvre
Oncologue radiothérapeute du Centre
Hospitalier d'Angoulême



Dr Augustin Salemkour
Oncologue radiothérapeute du Centre
Hospitalier d'Angoulême



Dr Vincent Atallah
Oncologue radiothérapeute libéral



Dr Jacques Desrousseaux
Oncologue radiothérapeute libéral

Les secrétaires médicales :

Premier interlocuteur lors de votre venue dans le service. Elles assurent le bon enregistrement administratif du patient (*création de dossier, prise de photo pour l'identitovigilance, recueil des différents examens...*), ainsi que la prise des différents rendez-vous (*scanner de repérage, Temps d'accompagnement Soignant, chimiothérapie, entre autres*).

Les secrétaires font également le lien entre les patients, les médecins et l'équipe de manipulateurs et établissent les bons de transports pour toute la durée du traitement.

3. Le Temps d'Accompagnement Soignant :

La consultation paramédicale doit permettre l'information, le soutien et l'accompagnement du patient et de ses proches.

Cette consultation est un moment privilégié où le(a) Manipulateur(trice) pourra reprendre avec le patient les informations délivrées par le médecin, et aborder les sujets plus techniques concernant le traitement.

Cet entretien, dédié à l'écoute, va permettre de déterminer les besoins des patients et de les réorienter, s'ils le souhaitent, vers d'autres professionnels de santé. (Psychologue, Diététicienne, Sophrologue, Espace Rencontre Information (ERI), hypnose...).

À leur demande, les patients peuvent avoir un nouvel entretien avec un(e) Manipulateur(trice) en cours de traitement de radiothérapie (accompagné ou non d'un proche) pour répondre à leurs interrogations concernant les effets secondaires des rayons. Les patients, en cas de besoin, sont réorientés vers le médecin responsable du traitement.

4. Préparation de votre traitement :

Le Médecin Radiothérapeute prescrira le type de traitement approprié. Il travaille en relation étroite avec les autres médecins et professionnels de la santé.

Pour réaliser le traitement des étapes préparatoires sont nécessaires.

➤ Le scanner de repérage :

Durant cette phase de préparation, le patient est installé dans la même position que lors des séances de radiothérapie. Selon le traitement, il conviendra d'utiliser du matériel de positionnement visant à limiter le mouvement pendant les séances afin d'être le plus précis possible. Ce scanner renseigne sur l'anatomie des patients et aide le médecin à définir le plus précisément possible le ou les volumes cibles tumoraux et les tissus à préserver

Cet examen ne fournit pas de résultat diagnostique.

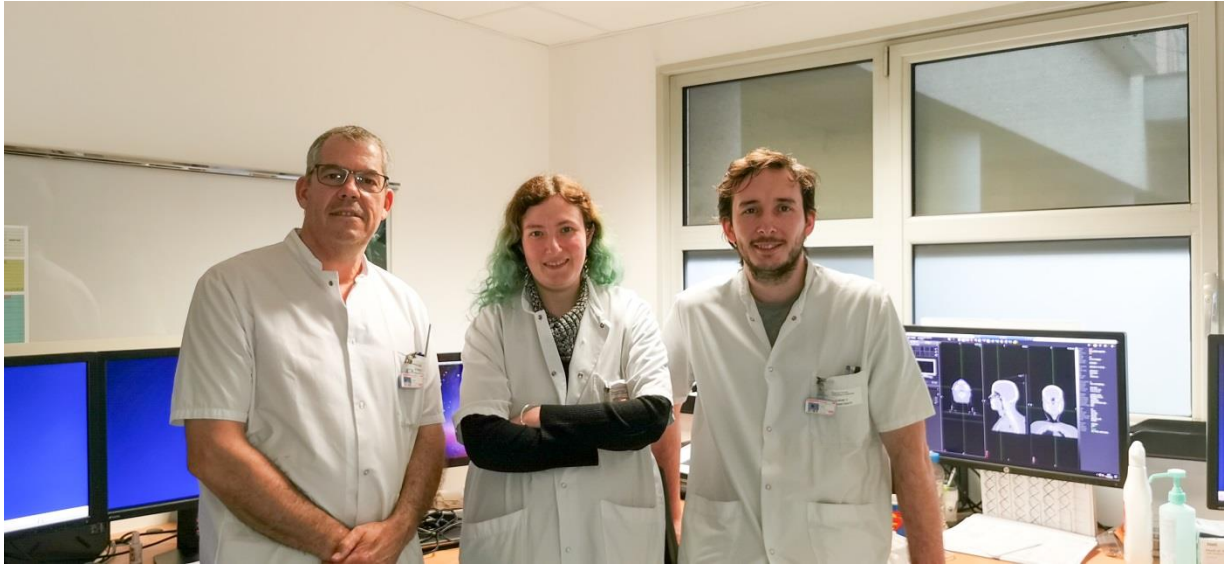


Le scanner de Repérage

➤ La Dosimétrie, réalisation du plan de traitement :

A partir du scanner qui a été réalisé, les Médecins Radiothérapeutes, les Physiciens aidés de dosimétristes vont, grâce à un logiciel, déterminer précisément les zones à irradier et les zones à protéger. C'est ici que sont déterminés le champ d'irradiation, le nombre de faisceaux, le nombre de séances... qui vont constituer le traitement du patient.

Le délai de pris en charge du dossier est d'environ 10 à 15 jours, ce qui explique une partie de l'attente avant de débiter le traitement.



Les dosimétristes

➤ Le Radiophysicien :

C'est un professionnel qui s'assure que l'équipement fonctionne correctement et que les machines délivrent la dose correcte de rayonnement. Il détermine, avec le médecin, la meilleure façon de délivrer votre traitement en fonction des zones à traiter et à protéger.



Antony Coliaux

Radiophysicien



Francis Djoumessi

Radiophysicien



Valérie Blot-Lafon

Radiophysicien

5. Le traitement : la première séance

Les patients sont contactés par téléphone pour la délivrance du premier rendez-vous sous l'appareil de traitement. Au délai incompressible du travail de dosimétrie, se rajoute le délai dû à la disponibilité de l'appareil de traitement. De manière générale un délai de 2 à 3 semaines est observé entre le scanner de repérage et la première séance sur l'appareil de traitement. Le CeRAC s'efforce de maintenir des délais conformes aux bonnes pratiques.



L'appareil de traitement (Accélérateur)

Le traitement commence par une étape de vérification de tout ce qui a été fait auparavant : scanner, détermination des volumes cibles, repérage, calcul du Radiophysicien, détermination des champs d'irradiations, caches (externes, ou intégrés à la machine) destinés à protéger les organes que le médecin ne veut pas irradier. C'est pour cela que cette séance est souvent plus longue que les autres. Pour le patient c'est la découverte de l'appareil de traitement.

La position est la même que pendant le scanner de repérage.

Le manipulateur met en place l'appareil selon les différentes zones à irradier et réalise des images de contrôles qui sont comparées aux images obtenues à partir du scanner.

Ces images seront validées par le médecin avant la délivrance de la première dose de traitement. Cette validation est faite à distance, vous ne verrez pas le médecin en salle de traitement.

A la fin de cette séance les manipulateurs remettent aux patients les premiers rendez-vous de traitement.

Le service possède plusieurs accélérateurs de particules qui fonctionnent identiquement, vous ne serez pas nécessairement planifié sur la même machine pendant tout votre traitement. Soyez donc attentif au nom de la salle qui apparaît sur votre carton de rendez-vous.

6. Le traitement : les autres séances

Les manipulateurs essaieront de vous donner le même horaire tout au long de votre traitement, dans les limites imposées par les contraintes techniques.

En cas d'obligations horaires de votre part (travail, consultations spécialistes, ...) veuillez le signaler soit au moment de votre consultation paramédicale, soit au moment de votre scanner de repérage, sinon prévenez les manipulateurs au moins une semaine à l'avance. Le respect de ces règles par les deux parties ne peut que favoriser votre bonne prise en charge.

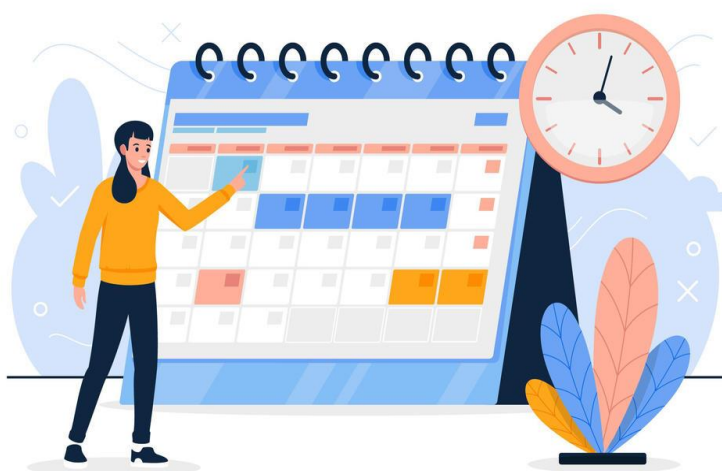
Les autres rendez-vous seront remis tous les vendredis pour la semaine suivante.

Les horaires sont fixés en regard des contraintes techniques de chaque traitement, il ne sera donc pas possible de modifier les horaires hormis pour les raisons prioritaires suivantes :

- **patient en activité professionnelle,**
- **autres rendez-vous médicaux ne pouvant être déplacés.**

Les patients sont encouragés à nous alerter le plus précocement possible de leurs indisponibilités.

Les rendez-vous pourront le cas échéant être modifiés à la dernière minute en cas d'indisponibilité de l'appareil de traitement.



7. La surveillance du traitement

Une surveillance régulière sera effectuée pendant le traitement.

Cette surveillance est organisée de la façon suivante :

- Le médecin radiothérapeute et les autres personnes appartenant à l'équipe médicale, suivent l'état de santé des patients en observant la façon dont ils réagissent au traitement et en leur demandant comment ils se sentent.
- Durant le traitement les patients peuvent demander à tout moment à rencontrer le radiothérapeute en consultation.
- Les manipulateurs prennent en charge quotidiennement les patients, ils peuvent donc leur faire part de toutes leurs interrogations. Nous conseillons aux patients de tenir les manipulateurs au courant de tous les effets secondaires qu'ils peuvent ressentir ou de leur faire part de quelques manifestations ou réactions inhabituelles.



8. La consultation de fin de traitement et le suivi à distance du traitement

A la fin du traitement, les patients sont reçus systématiquement en consultation par leur médecin radiothérapeute référent. Ce rendez-vous vous sera délivré par les manipulateurs lors de votre dernière semaine de traitement. Le médecin fait un bilan de la radiothérapie et de ses éventuels effets secondaires. Il organise avec le patient, le suivi post-traitement en programmant les rendez-vous d'examens (Prise de sang, scanner, IRM...) et fixe un rendez-vous au patient pour une consultation à distance de la radiothérapie.



Questions / Réponses :



Quels sont les effets secondaires ?

La radiothérapie est un traitement local, c'est-à-dire que les effets secondaires vont dépendre de la zone traitée. Des fiches sont remises aux patients pour les informer des effets secondaires attendus par localisation.



La radiothérapie fait-elle tomber les cheveux ?

La radiothérapie n'a pas de conséquence sur le cuir chevelu et la chevelure, sauf lorsqu'il s'agit d'une radiothérapie crânienne qui peut occasionner une chute des cheveux, localisée à la zone traitée.



Vais-je être fatigué(e) ?

La fatigue est l'un des effets secondaires de la radiothérapie. Elle peut être causée par l'anémie, une perte d'appétit, la dépression ou bien des substances toxiques produites lorsque les cellules cancéreuses se décomposent et meurent. Lors de la radiothérapie, le corps utilise plus d'énergie pour se guérir, c'est pourquoi la fatigue n'est pas toujours soulagée par le repos. Se déplacer fréquemment et quotidiennement pour recevoir son traitement peut aussi être source de fatigue. La fatigue se dissipe généralement de façon graduelle une fois la radiothérapie terminée.



Dois-je suivre un régime alimentaire spécifique ?

Certains traitements situés notamment au niveau de l'abdomen et du pelvis peuvent nécessiter le suivi d'un régime particulier. Votre médecin vous indiquera lors de la consultation avant traitement si un régime est nécessaire.



Y-a-t-il des précautions à prendre avant, pendant et après la séance ?

Selon votre traitement, certaines précautions peuvent vous être données pour limiter les effets secondaires du traitement. Ces consignes vous seront données par les médecins et les manipulateurs (trices).



Dois-je être accompagné(e) ?

Il n'est pas obligatoire d'être accompagné, cependant si vous vous sentez trop fatigué pour prendre votre voiture, choisissez d'être accompagné par un proche ou par un VSL. La présence d'un proche à vos côtés peut-être réconfortante durant votre traitement. Attention l'accompagnant ne pas entrer dans la cabine ni dans la salle de traitement.



Faut-il être à jeun avant la séance ?

La radiothérapie ne nécessite pas d'être à jeun. En fonction de votre traitement, il est possible que l'on vous demande de boire avant le traitement ou de suivre un régime particulier.



Puis-je conduire après la séance ?

Une séance de radiothérapie n'empêche pas la conduite. Toutefois, si vous vous sentez trop fatigué pour prendre votre voiture, choisissez d'être accompagné par un proche ou par un VSL.



Dois-je fermer les yeux pendant la séance ?

Les rayons délivrés pendant le traitement sont invisibles et ne vont pas vous éblouir. Nous utilisons toutefois des lasers pour centrer votre position, si pendant votre positionnement le laser se projette sur vos yeux nous vous conseillerons de les fermer par confort. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez fermer les yeux pendant la durée de la séance.



Comment se passe une séance de radiothérapie ?

Les manipulateurs vous installent sur la table de traitement, dans la position déterminée lors du centrage. Ils se placent sur les points de tatouages effectués sur votre corps lors du centrage pour localiser la zone à traiter et pour vous installer correctement. La source d'irradiation est dirigée vers la région à traiter.

Tous les jours, une image de contrôle, prise sous l'appareil de traitement, est effectuée pour permettre de vérifier la position de la région à traiter. Attention cette image permet simplement de contrôler votre position mais en aucun cas elle ne peut donner un résultat diagnostique.

Vous ne devez pas bouger car la précision des traitements est indispensable.

Les manipulateurs quittent la salle de traitement, mais ils veillent sur vous à l'aide des caméras placées à l'intérieur de la pièce.

Grâce à un interphone branché en permanence dans la salle, ils vous entendent également pendant votre séance de radiothérapie.



Quelle est la durée de la séance ?

La durée de la séance d'irradiation est de quelques minutes, mais votre présence dans la salle est d'environ 10 minutes. La première séance de traitement est généralement un peu plus longue compte tenu des nombreuses vérifications que nous réalisons avant de débiter le traitement.



Cela fait-il mal ?

La radiothérapie est indolore et ne rend pas radioactif. Les rayons sont invisibles.



La durée du traitement sera-t-elle longue ?

Le nombre de séances est variable selon le cas. Les traitements ont lieu en semaine du lundi au vendredi.

Si la durée du traitement peut vous être donnée au départ, la date précise de fin de traitement ne peut être déterminée à l'avance. Elle dépend de la réaction de chaque patient au traitement, ainsi que des interventions sur les machines de traitements.

Afin que le traitement soit le plus efficace possible, il est très important que toutes les séances de radiothérapie prévues vous soient administrées. Une fois que votre traitement de radiothérapie est commencé, le mieux est de ne pas manquer de séance.



A quel moment sont délivrés les rendez-vous de traitement ?

Vos rendez-vous de traitements vous seront remis tous les vendredis pour la semaine suivante. Les horaires des rendez-vous sont fixés en regard des contraintes techniques de chaque traitement, il ne sera donc pas possible de modifier vos horaires hormis pour les raisons prioritaires suivantes : patient en activité professionnelle, autres rendez-vous médicaux ne pouvant être déplacés. Nous vous encourageons donc à nous alerter le plus précocement possible de vos indisponibilités.

Nous vous informons également que vos rendez-vous pourront le cas échéant être modifiés à la dernière minute en cas d'indisponibilité de l'appareil de traitement.



Douleur et radiothérapie

La plupart des personnes qui sont traitées par de la radiothérapie ressentent des douleurs à un moment donné de la maladie.

Toute douleur sous-entend deux problèmes différents : celui de la cause (le diagnostic) et celui de sa prise en charge (le traitement).

Ces douleurs ne doivent pas être minimisées, surtout si elles durent et même si elles sont peu intenses. En effet, souffrir physiquement, même si la douleur n'est pas élevée, a des répercussions importantes sur la qualité de vie, le moral, la vie professionnelle, les relations avec les proches et avec les professionnels de santé. Quelle que soit sa cause et son intensité, prévenir et traiter la douleur est une priorité, tout au long de la maladie afin de vous soulager au mieux, d'améliorer votre qualité de vie et de faciliter votre traitement dans certains cas.

Tout le monde ne réagit pas de la même façon à la douleur.

En tant que patient « **vous êtes** » l'acteur actif de votre prise en charge, vous-seul êtes capable d'indiquer aux soignants ce que vous ressentez. Votre participation est essentielle pour évaluer l'intensité de la douleur et l'efficacité des traitements, médicamenteux ou non.

Aucun examen, aucune prise de sang, aucun scanner ne permet d'objectiver la douleur : **la parole peut être un signal pouvant faire évoluer la prise en charge.**

Vous devez donc être informé et écouté par les professionnels de santé.

Ce sont bien souvent les premiers confrontés à la plainte du patient et donc les premiers acteurs de l'évaluation et de la prise en charge de la douleur. Cette dernière résulte donc d'une bonne communication entre la personne qui souffre, son médecin traitant et l'ensemble de l'équipe soignante.

L'ensemble des professionnels de santé est de bon conseil pour vous aider en cas de douleur : médecins, pharmaciens ou infirmiers vous répondront en fonction de leurs compétences, de leur rôle. Par leur présence, leur compréhension et leurs attentions, les proches sont également une aide précieuse pour supporter la douleur au quotidien.

Dans tous les cas, il est important de ne pas rester seul face à la douleur.



L'hypnose

Des manipulatrices ont été formées pour vous faire des séances d'hypnose. Celles-ci se dérouleront dans le service de radiothérapie, avant ou après votre séance, sur rendez-vous.

Nous intervenons à votre demande, si cela vous intéresse, vous pouvez vous adresser à l'équipe de radiothérapie. La durée d'une séance est d'environ une heure et il faut compter environ 3 séances minimum à hauteur d'une par semaine.

Attention il est possible, à certains moments dans l'année, que les consultations d'hypnose ne soient pas disponibles.

➤ **Qu'est-ce que l'hypnose ?**

L'hypnose est un état naturel que vous vivez quotidiennement. Par exemple, quand vous êtes tellement absorbé par un film ou un livre ou même une histoire, vous avez l'impression d'y être vraiment. Cela vous paraît réel et vous ressentez l'ensemble des émotions, des sentiments de cette histoire, oubliant même l'état émotionnel dans lequel vous étiez avant de vous y plonger.

L'hypnose crée un « état de conscience modifié ». Pendant la séance d'hypnothérapie, votre inconscient est un peu plus présent. Votre conscient, qui lui peut être limité par certains blocages et certaines croyances, est un peu plus en arrière-plan.

L'avantage d'être dans cet état, c'est de vous permettre d'accéder à vos ressources inconscientes pour pouvoir produire le changement souhaité et atteindre l'objectif visé.

➤ **Les « a priori »**

Un sommeil ? Non, c'est un état de conscience modifié. Votre conscience demeure bel et bien présente et elle devient observatrice.

Vous entendrez toujours plus ou moins la voix de l'hypnothérapeute, puisque c'est elle qui vous accompagne dans les différentes étapes du travail.

Une psychothérapie ? Non, c'est une thérapie brève.

Un pouvoir du thérapeute ? Non, le patient garde à tout moment le contrôle.

➤ **Pourquoi faire une séance d'hypnose ?**

Une séance d'hypnose permet un état de relaxation profond et de lâcher prise. L'hypnose permet également de se libérer (d'une habitude, d'une phobie comme la claustrophobie, des angoisses, du stress), d'atteindre ses objectifs (diminuer une douleur par exemple).

Lors de la première séance vous donnerez à l'hypnothérapeute le motif de la consultation, puis vous déterminerez un objectif à atteindre.

Vous n'aurez rien à régler pour cette consultation, celle-ci est prise en charge dans le cadre de votre traitement.

Le soutien psychologique

➤ Un psychologue, c'est quoi ?

Le psychologue a suivi une formation universitaire en psychologie d'au moins 5 ans, sanctionnée par un diplôme (Master) lui permettant d'exercer. Il n'est pas médecin (à la différence du psychiatre), donc il ne peut pas prescrire de médicament.

Le psychologue clinicien est spécialisé dans la connaissance du fonctionnement psychique, des difficultés personnelles et relationnelles des enfants, des adolescents comme des adultes. Il peut vous accompagner à traverser des situations difficiles. Il n'a pas de lien affectif avec vous et vous écoute sans parti pris.

Il est formé à la reconnaissance et à la prise en charge des répercussions psychologiques de la maladie cancéreuse et des traitements. Il travaille en concertation avec les équipes de soins pour améliorer la qualité de votre prise en charge, tout en respectant le secret professionnel.

➤ Pourquoi le rencontrer ?

- Pour parler de votre maladie et de vos inquiétudes autrement qu'avec l'un de vos proches, même si leur soutien affectueux est important.
- Pour mieux vivre les perturbations causées par la maladie et les traitements (physiques, familiales, etc.).
- Pour vous aider à communiquer avec votre entourage afin de ne pas s'empêtrer dans des non-dits ou des malentendus.
- Pour vous aider à parler de la maladie aux enfants.
- Pour être accompagné à tout moment difficile, pendant et après les traitements.

➤ Comment et où ?

Le psychologue intervient à votre demande ou dans certains cas, à celle du médecin et avec votre accord. Les rencontres peuvent avoir lieu pendant les traitements (chimiothérapie et radiothérapie), au cours d'une hospitalisation dans le service de soins qui vous accueille ou en consultation externe, sur rendez-vous. La durée du soutien et la fréquence des rencontres s'établissent en concertation entre vous et lui. Vous pouvez vous adresser à l'équipe soignante, au secrétariat ou prendre directement rendez-vous.

Consultations psychologiques avec Mme Laurie BAUDIN

☎ : 05 45 24 68 63

Service Oncologie (Hall Sud, Niveau 0)

En cas d'absence, merci de laisser un message sur le répondeur en précisant vos coordonnées.

Groupe de parole de la ligue contre le cancer

☎ : 05 45 92 20 75





L'Importance de l'alimentation en cours de radiothérapie et /ou chimiothérapie

Vous allez débiter un traitement de radiothérapie (peut-être accompagné d'un traitement par chimiothérapie).

Selon la localisation de vos rayons, il est possible que vous ayez moins d'appétit et que le traitement provoque des troubles digestifs (gaz, diarrhée).

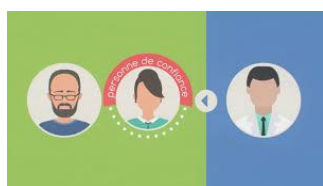
Si vous avez des difficultés à vous alimenter, il est essentiel d'en parler rapidement à l'équipe, afin que soit mise en place une prise en charge adaptée.

Ne négligez pas une perte de l'appétit qui entraînerait une perte de poids. La conséquence à plus ou moins long terme est un problème de dénutrition qui altérerait votre qualité de vie (fatigue intense, isolement social...)

Dès le début de votre traitement le médecin et les manipulatrices vous donneront un certain nombre de conseils à respecter en fonction de votre traitement.

➤ **Diététicienne :**

Vous pouvez faire appel à notre diététicienne, **Mme Laura LAPARRA**. Merci de vous adresser au secrétariat de votre médecin référent pour prendre rendez-vous.



La personne de confiance

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où le patient serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révoquable à tout moment. Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

La secrétaire médicale lors de votre accueil sera chargée de vous demander de désigner ou non une personne de confiance.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

VOS DONNÉES PERSONNELLES

POURQUOI NOUS COLLECTONS VOS DONNÉES ?

- Le traitement de vos données a pour objectif l'organisation de votre prise en charge et la constitution de votre dossier médical ainsi que la gestion de votre dossier administratif et de facturation.
- Vos données anonymisées peuvent être également utilisées pour réaliser des recherches dans le domaine de la santé.

COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES ?

Durée réglementaire et adaptée.

QUELLE EST LA BASE LÉGALE DES TRAITEMENTS ?

Les traitements s'inscrivent selon les cas dans :

- l'obligation légale à la charge du responsable du traitement
- les intérêts légitimes du responsable ou d'un tiers
- les dispositions de la loi informatique et libertés

VOS CONTACTS

- Pour des informations plus complètes et précises sur la prise en charge de vos données personnelles au sein du CeRAC, rendez-vous sur le site internet : <https://angouleme.radiotherapie.fr/informations-liees-au-traitement-de-vos-donnees-personnelles/>
- Pour faire valoir vos droits, vous pouvez saisir le correspondant au délégué à la protection des données (cdpo@gcscerac.care).
- Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES ?

- Vos données administratives (identité, N°SS, coordonnées, ...)
- Vos données médico-sociales (état de santé, résultats d'examen, habitudes de vie...)

QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES ?

Vos données sont destinées :

- aux équipes de professionnels
- pour des travaux statistiques servant à l'analyse de l'activité de l'Institut, ou dans le domaine de la recherche
- à des institutions autorisées (organismes officiels comme la CPAM, tutelles, ...).

QUELS SONT VOS DROITS ?

Vous disposez d'un droit :

- d'accès, d'information, de mise à jour et de modification des données
- de limitation, de minimisation et de rectification de celles-ci

Références juridiques :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
- Règlement européen Général 2016/679 du 27 avril 2016



Pour vous aider

➤ **L'Espace Rencontre Information (E.R.I.) : 05 45 24 26 76**



Espace

Un lieu d'écoute ouvert à tous dédié aux patients et à leurs proches concernés par la maladie cancéreuse

Rencontre

Partager et échanger des expériences et des savoir-faire avec l'animatrice lors de rencontres débats

Information

Accéder à des brochures et documents concernant la maladie, obtenir les adresses des associations



Permanences à l'Espace des Usagers
(hall nord)

- Mercredi : 14h00 - 17h00
- Jeudi : 9h00 - 17h00 (pause méridienne de 30 min)
- Vendredi : 9h00 - 16h30 (pause méridienne de 30 min)

Espace à disposition gratuitement
et sans rendez-vous



➤ **Assistantes sociales :**

Vous pouvez faire appel à une assistante sociale renseignez-vous à la mairie de votre commune.

➤ **La Ligue Contre le Cancer :**

0 810 111 101



N'hésitez pas à poser des questions !

